

12 décembre 2024

271

- > Audiologistes
- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition
- > Établissements de réadaptation en déficience auditive

Modification apportée au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

L'[infolettre 214](#) vous annonçait l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2025, d'une nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées. Elle vous annonçait aussi que les descriptions des aides à prix maximum et leur prix étaient en cours de révision.

Une nouvelle version du Tarif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette version intègre les modifications déjà annoncées dans l'[infolettre 214](#) ainsi que les changements apportés plus récemment aux aides à prix maximum.

Une mise à jour du [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) et du [Guide de facturation du Programme d'aides auditives](#) est disponible sur notre site, au <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels>.

Une mise à jour du [Fichier des biens et services](#) sera aussi disponible d'ici le 17 décembre.